

# Note technique



## Demande de dérogation capture de Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Etude « Bombitoring »

20 octobre 2025



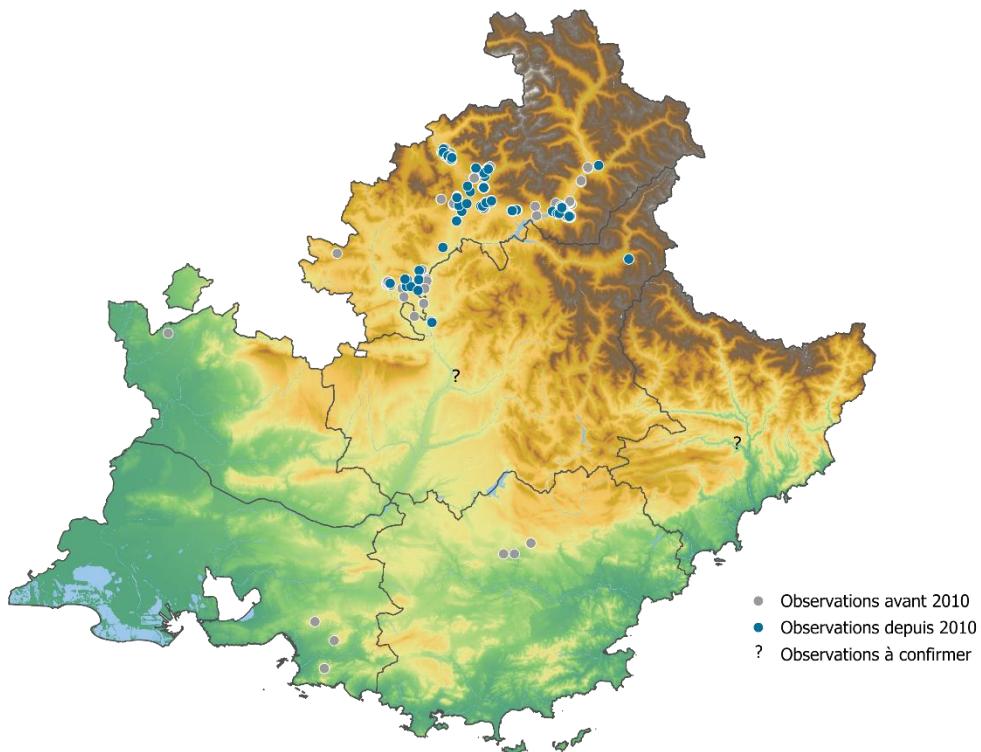
©Florian Plault - CEN PACA 2023

## 1. Contexte de la demande

Le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) est l'animateur du Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) depuis 2019. Cette espèce d'amphibiens est classée vulnérable (VU) dans la liste rouge UICN régionale, elle a disparu de Provence et subsiste aujourd'hui dans les Hautes-Alpes et peut-être encore dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Le PRA possède notamment les deux actions suivantes, notées en forte priorité :

- Action 2.3 : Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution
- Action 4.1 : Protection des stations les plus sensibles



REPARTITION ACTUELLE DU SONNEUR A VENTRE JAUNE EN REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, SOURCE : ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DE PACA (À PARAITRE).

Afin de mettre en œuvre ces actions de connaissance et de conservation, le CEN PACA a déposé un projet d'étude en 2024, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Développement et amélioration de la surveillance de la biodiversité terrestre en France » de PatriNat. Ce projet fut finalement financé par le muséum d'histoire naturel, avec une convention signée en juillet 2025.

Cet étude nommée « Bombitoring » vise à tester différentes méthodes de détection de la présence du Sonneur à ventre jaune en PACA, tout en effectuant un état des lieux de sa présence en région et de la

qualité de ses habitats. L'efficacité de la détection à vue, l'ADN environnemental et l'acoustique seront comparées. Ainsi plus de quarante sites vont être étudiés en PACA sur la période 2026-2027, ce qui représente la quasi-totalité des stations de l'espèce. De plus les stations visitées seront caractérisées (habitats, pression) afin de mieux comprendre l'état de conservation du Sonneur à ventre jaune en PACA

## 2. Objet de la demande

Sur beaucoup de ces stations, des suivis par capture recapture ont déjà été réalisés, parfois de manière très occasionnelle. En effet le Sonneur à ventre jaune possède des tâches ventrales, sombres sur fond jaune, qui sont individuelles. Il est ainsi facile de reconnaître les individus via photo-identification. Cette méthode non-invasive est utilisée partout en France pour suivre les populations de l'espèce, avec des impacts minimaux sur les individus et le milieu.

**En synergie avec cette étude Bombitoring, l'objectif est de photographier la face ventrale des individus observés lors des prospections, afin de comparer ces clichés avec les photographies historiques sur ces stations. Ceci permettra d'estimer un nombre minimal d'individus présents et d'observer des échanges d'individus entre les populations le cas échéant.**

Cette étude vise à identifier les meilleures méthodes de détection mais permettra également de fournir des informations sur le statut d'extinction du Sonneur à ventre jaune en amont de la nouvelle liste rouge régionale. Elle s'inscrit également en amont d'un projet d'animation foncière pour protéger les stations les plus sensibles.

## 3. Description de la manipulation

Les individus sont capturés à la main (avec des gants nitriles non poudrés, changés entre chaque site ou toutes les trente minutes) ou à l'épuisette. Dès la capture, les Sonneurs à ventre jaune sont photographiés en face ventrale in situ, puis relâchés immédiatement au point précis de leur capture.

Le matériel (bottes, waders, épuisette) est nettoyé à l'eau et désinfecté (Ethanol 70° ou Virkon S dilué à 1%) à chaque changement de station pour éviter la propagation d'espèces invasives ou de pathogènes.

## 4. Localisation et temporalité des captures

Les captures sont susceptibles d'être réalisées sur toutes les stations connues, soupçonnées et historiques du Sonneur à ventre jaune dans les Alpes-de-Haute-Provence. Les cantons concernés sont listés dans le tableau ci-dessous :

Départements	Cantons où l'espèce est susceptible d'être capturée
Alpes-de-Haute-Provence	Sisteron, Seyne, Barcelonnette, Château-Arnoux-Saint-Auban
Hautes-Alpes	Laragne-Montéglin, Serres, Tallard, Veynes, Gap, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Chorges, Embrun, Guillestre

Les captures sont susceptibles d'être réalisées sur les années 2026 et 2027.

## 5. Bilan des captures

Dans le rapport de l'étude complète, une annexe référencera toutes les captures réalisées et leur localisation. Ce rapport et ces annexes seront transmis à la DREAL PACA.